

GRANDES CULTURES - BLÉ TENDRE - BIO

Évolution des volumes de la collecte et des stocks de grains de consommation de blé tendre y compris semences chez les organismes stockeurs de la région Occitanie - BIO

Volumes régionaux collectés de blé tendre par les organismes stockeurs (en milliers de tonnes) - BIO

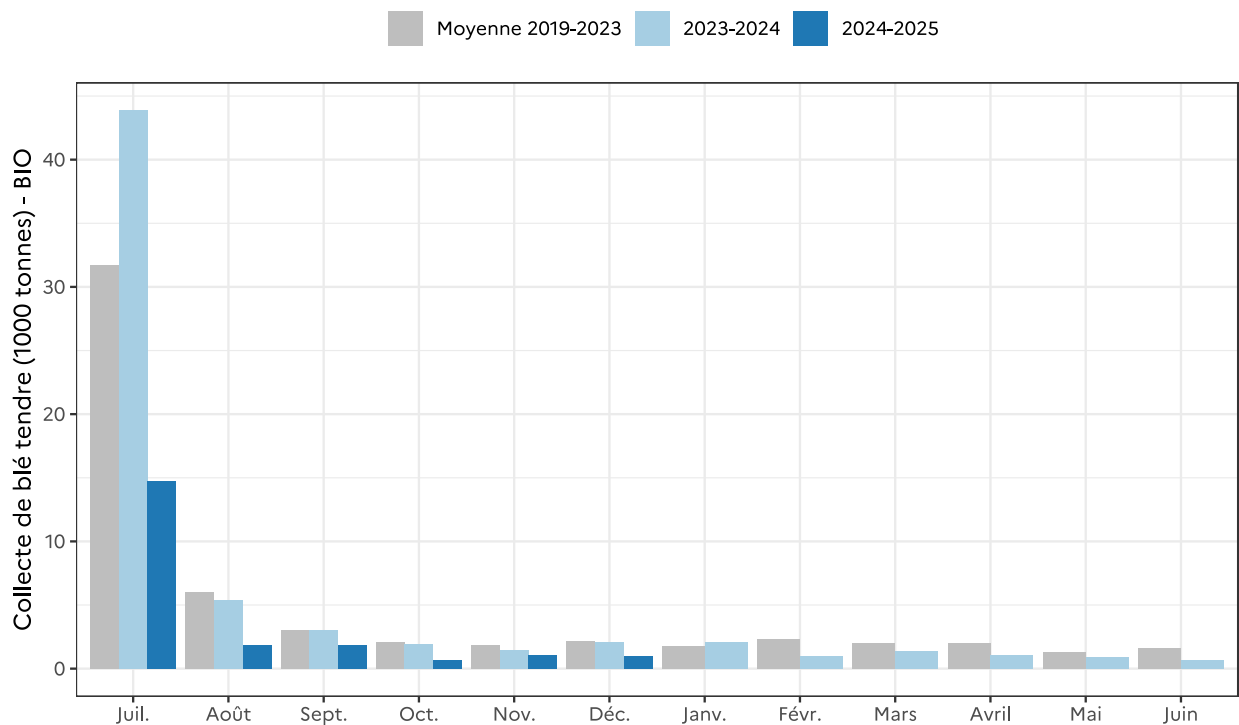


Figure 1: Collecte régionale de blé tendre chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

Table 1: Collecte régionale de blé tendre chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

MOIS	Moyenne 2019-2023	2023-2024	2024-2025	Evolution 2023/2024
Juillet	32	44	15	-66 %
Août	6	5	2	-66 %
Septembre	3	3	2	-39 %
Octobre	2	2	1	-64 %
Novembre	2	1	1	-27 %
Décembre	2	2	1	-54 %
Janvier	2	2		
Février	2	1		
Mars	2	1		
Avril	2	1		
Mai	1	1		
Juin	2	1		

Source : FranceAgriMer, Unité Système d'information économique - Etat2 consommation

Stocks régionaux de blé tendre chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

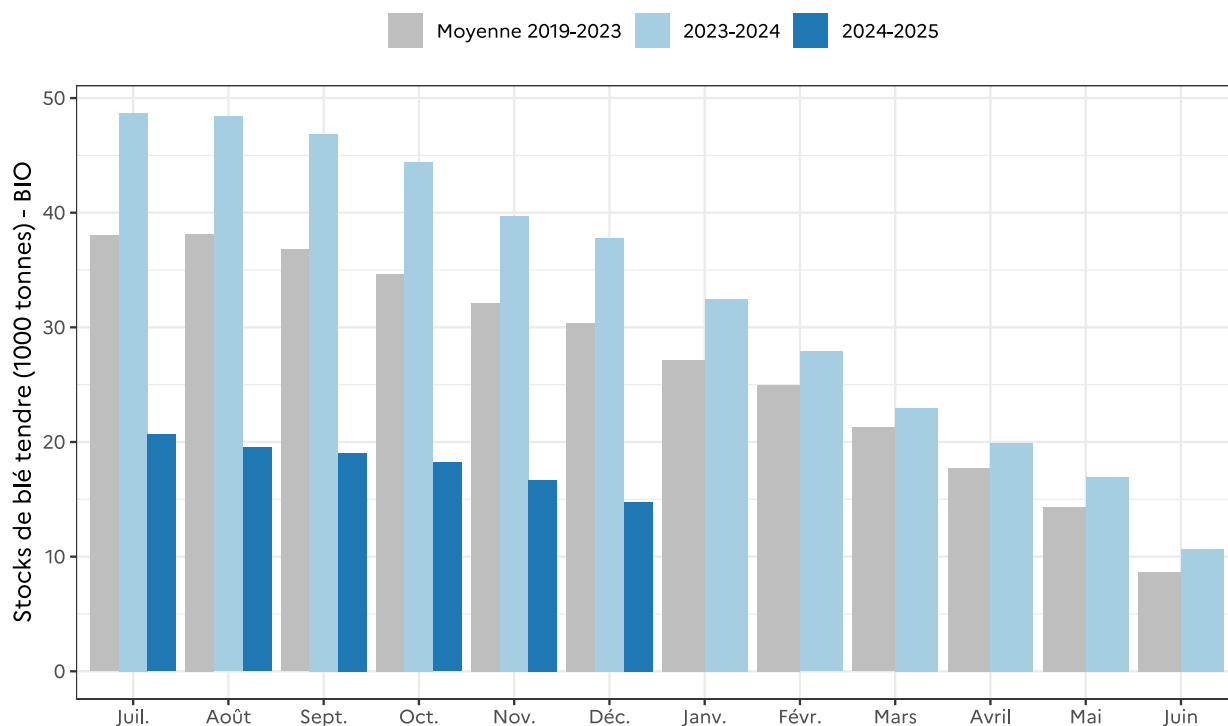


Figure 2: Stocks régionaux de blé tendre chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

Table 2: Stocks régionaux de blé tendre chez les collecteurs (en milliers de tonnes) - BIO

MOIS	Moyenne 2019-2023	2023-2024	2024-2025	Evolution 2023/2024
Juillet	38	49	21	-58 %
Août	38	48	20	-60 %
Septembre	37	47	19	-59 %
Octobre	35	44	18	-59 %
Novembre	32	40	17	-58 %
Décembre	30	38	15	-61 %
Janvier	27	32		
Février	25	28		
Mars	21	23		
Avril	18	20		
Mai	14	17		
Juin	9	11		

Source : FranceAgriMer, Unité Système d'information économique - Etat2 consommation

Précisions

Les Etats 2 sont des déclarations mensuelles obligatoires réalisées par les collecteurs et producteurs grainiers. Ils tracent les entrées, sorties, stocks et mises en dépôt par espèces chez les collecteurs des grains de consommation et des semences. Ils sont disponibles sur le site <https://visionet.franceagrimer.fr>.

Stock chez les collecteurs : il s'agit de la quantité de grains (de consommation et semences) appartenant au collecteur déclaré ou producteur grainier, stockée dans chaque département au dernier jour du mois, que ce grain soit stocké dans les silos du collecteur ou dans des silos ne lui appartenant pas (stockage extérieur). Les stocks doivent être détaillés par département du silo de stockage si ce dernier se trouve sur le territoire national.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
Occitanie
Service régional de l'information statistique économique et territoriale
Cité administrative – Bât. E – Bd Armand Duportal
31074 Toulouse cedex
Téléphone : 05 61 10 61 66
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>

Directeur : Olivier Rousset
Directeur de la publication : G r me Pignard
R dacteur : Fran ois Julian

  Agreste 2024

